



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 17/110/AFF SCO**

**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017**

**OBJET** : AFFAIRES SCOLAIRES

Adoption de la mise à jour du règlement intérieur unique des services périscolaires (Restauration scolaire, garderie).

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de septembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS.

**Absents** : Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avait donné procuration** : Michel DALLA SANTA à Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO à Florence VALLI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Marie-Noëlle SANTONI ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le règlement intérieur unique des services périscolaires en vigueur, adopté par délibération n° 15/074/ÉDUC du 22 juillet 2015, incluait des dispositions relatives aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Or, la commune a opté, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour la semaine scolaire de 4 jours qui inclut la disparition des NAP.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur unique des services périscolaires, de sorte qu'il ne comporte plus de dispositions relatives aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Par ailleurs, il convient également d'apporter :

- une rectification des capacités d'accueil des cantines des écoles maternelles de Pifano (60 places et non 50) et de Trinité (30 places et non 40).
- diverses modifications mineures, d'ordre rédactionnel ou organisationnel.

En conséquence, il est proposé d'adopter le règlement intérieur unique des services périscolaires, modifié et tel qu'il figure en annexe jointe.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions notamment en son article 147,

Vu la délibération n° 15/074/ÉDUC du 22 juillet 2015 portant adoption du règlement intérieur unique des services périscolaires (restauration scolaire, garderie périscolaire, Nouvelles Activités Périscolaires, transport scolaire),

Vu la délibération n° 16/022/ÉDUC du 29 mars 2016 portant première mise à jour du règlement intérieur unique des services périscolaires (restauration scolaire, garderie périscolaire, Nouvelles Activités Périscolaires),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 28 septembre 2017,

Après en avoir délibéré

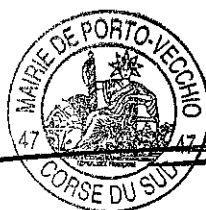
### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :** que le règlement intérieur unique des services périscolaires (restauration scolaire et garderie) modifié, tel qu'il figure en pièce jointe au présent rapport, est adopté.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,